



ADDENDA À UNE DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

Le ministère d’Affaires étrangères, Commerce et Développement (le ministère) modifie par la présente, conformément au présent addenda la demande de proposition pour la fourniture de services de courtage pour le consulat général du Canada, ayant le numéro AACR 17070, en date du 2018/01/30. Le présent addenda fait partie du RFP. Le but du présent addenda est de :

1. Repousser la date de clôture; et
2. Modifiez l'exigence de visite obligatoire du site

1. Repousser la date de clôture

Dans la demande de propositions – Services de courtage – consulat général du Canada, à la section A7, à la page 1.

SUPPRIMER:

Pour que la proposition soit jugée valide, elle doit être reçue au plus tard à 14 h 00 le 12 mars 2018 (Ottawa, heure de l’Ontario) ci-après appelée la « date de clôture ». Seules les propositions soumises par voie électronique seront acceptées; seules les pièces jointes seront examinées, à l’exclusion des liens menant à un site Web ou à un service de stockage en ligne.

INSÉRER:

Pour que la proposition soit jugée valide, elle doit être reçue au plus tard à **14 h 00 le 26 mars 2018 (HAE)** ci-après appelée la « date de clôture ». Seules les propositions soumises par voie électronique seront acceptées; seules les pièces jointes seront examinées, à l’exclusion des liens menant à un site Web ou à un service de stockage en ligne.



2. Modifiez l'exigence de visite obligatoire du site

- a) Dans la demande de propositions – Services de courtage – consulat général du Canada, à la section A12, à la page 1.

SUPPRIMER:

VISITE DU SITE PAR LES SOUMISSIONNAIRES

Une visite obligatoire de la propriété aura lieu le :

Date : 8 février, 2018

Adresse : 55 South Bay Road, Tower 2, Flat 2A et 4B

Heure : 10 h 00 temps Hong Kong

INSÉRER:

VISITE DU SITE PAR LES SOUMISSIONNAIRES

Une visite du site obligatoire des promoteurs aura lieu. Les proposants doivent participer à **l'une** des activités suivantes:

Date : 8 février, 2018

Adresse : 55 South Bay Road, Tower 2, Flat 2A et 4B

Heure : 10 h 00 temps Hong Kong

OU

Date : 9 mars, 2018

Adresse : 55 South Bay Road, Tower 2, Flat 2A et 4B

Heure : 10 h 00 temps Hong Kong

- b) Dans la demande de propositions – Services de courtage – consulat général du Canada, à la section 2.5 - Visite des lieux - obligatoire, à la page 4.

SUPPRIMER:

2.5.1 Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire assiste à la visite du site à l'ambassade du Canada à Hong Kong, Chine à l'adresse indiquée et aux date et heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

2.5.2 On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard 3 jours ouvrables avant la conférence et de fournir les noms des participants. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Un maximum de deux représentants peuvent assister à la visite obligatoire du site.



2.5.3 Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la visite ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la DP à la suite de la conférence des soumissionnaires seront inclus dans la DP, sous forme de modifications.

2.5.4 Prière de noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation à une conférence des soumissionnaires font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels de 2003 (2016-04-04), et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

INSÉRER:

2.5.1 Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire assiste à **l'une des deux visites** de l'ambassade du Canada à Hong Kong, en Chine, à l'adresse indiquée et aux date et heure indiquées sur la page 1 de l'appel d'offres.

2.5.2 On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard 3 jours ouvrables avant la conférence et de fournir les noms des participants. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Un maximum de deux représentants peuvent assister à la visite obligatoire du site.

2.5.3 Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la visite ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la DP à la suite de la conférence des soumissionnaires seront inclus dans la DP, sous forme de modifications.

2.5.4 Prière de noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation à une conférence des soumissionnaires font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels de 2003 (2016-04-04), et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

LES AUTRES MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES DEMEURENT INCHANGÉES.